



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 2 juin 2026

Date d'affichage : 2 juin 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Était excusée et avait donné pouvoir : DUMONT SAINT PRIEST Pia (pouvoir à DELHOMEZ Laure)

Hervé DELAUNE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

2. Bâtiments

Epicerie : isolation phonique et thermique

3. Finances

Demande de subvention Association des Parents d'Élèves

4. Questions diverses

1. Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 qui précise les modalités d'élection des délégués et suppléants qui constitueront avec les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral des Côtes d'Armor.

Vu l'arrêté du 20 mai 2026 de la préfecture des Côtes d'Armor fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Monsieur Le Maire précise que l'élection des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2026 et que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire désigne Hervé DELAUNE secrétaire du bureau de vote.

Il procède à l'appel et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Composition du bureau :

- Monsieur Le Maire – Président
- Monsieur POULARD René
- Madame BAILLY Chantal
- Monsieur THIOULOUSE Paul
- Madame BRETON Marianne

Monsieur Le Maire précise que les délégués et suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

3 conseillers ont fait savoir qu'ils se portaient candidats à l'élection des délégués :

- RAMARD Dominique
- LE GRAND Maxime
- THOMAS Sylvie

Le bureau de vote procède au dépouillement du vote et voici les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Le décompte des voix

Candidats	Nombre de voix
Monsieur RAMARD Dominique	15
Monsieur LE GRAND Maxime	15
Madame THOMAS Sylvie	15

Les trois candidats ont accepté le mandat.

3 conseillers ont fait savoir qu'ils se portaient candidats à l'élection des suppléants.

- POULARD René
- BAILLY Chantal
- THIOULOUSE Paul

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Le décompte des voix

Candidats	Nombre de voix
Monsieur POULARD René	15
Madame BAILLY Chantal	15
Monsieur THIOULOUSE Paul	15

Les trois candidats ont accepté le mandat.

Monsieur Le Maire a proclamé les résultats suivants :

DELEGUES	
Monsieur RAMARD Dominique	Né le 6 septembre 1975 à Dinan
Monsieur LE GRAND Maxime	Né le 24 août 1979 à Tréguier
Madame THOMAS Sylvie	Née le 2 septembre 1977 à Léhon
SUPPLEANTS	

Monsieur POULARD René	Né le 7 mai 1955 à Saint-Juvat
Madame BAILLY Chantal	Née le 13 novembre 1958 à Dinan
Monsieur THIOULOUSE Paul	Né le 26 novembre 1993 à Clermont-Ferrand

2. Bâtiments

Epicerie : isolation phonique et thermique

Les problèmes d'isolation phonique entre l'épicerie et les pièces situées au 1er étage ont été évoqués.

Les gérants de l'épicerie se sont déclarés prêts à réaliser les travaux de pose, tandis que la mairie prendrait en charge l'achat des matériaux. Le principe de cette répartition est validé. Toutefois, il est apparu nécessaire de s'assurer de la pertinence de la solution technique envisagée, notamment concernant le choix des matériaux. L'hypothèse de la réalisation d'un second faux plafond a également été évoquée.

Afin de bénéficier d'avis techniques extérieurs, il est proposé d'aller voir ce qui a été fait à l'Eprouvette et, plus largement, de faire intervenir un professionnel compétent avant toute décision. En conséquence, les travaux d'isolation phonique sont reportés dans l'attente de ces préconisations.

À plus long terme, la question de l'isolation des combles devra également être étudiée, bien que celle-ci s'annonce complexe en raison de la configuration des rampants.

Par ailleurs, des travaux d'isolation thermique devront être réalisés avant l'hiver pour l'épicerie ainsi que pour le logement n°2. Il est proposé de prendre contact avec MDB à Quévert.

3. Finances

Demande de subvention - Association des Parents d'Élèves

L'Association des Parents d'Élèves sollicite une participation financière de la commune pour l'acquisition de 200 gobelets floqués. Le coût total de l'opération s'élève à 212,80 €, comprenant 200 € d'achat et 12,80 € de frais de port.

Après échanges, il est estimé qu'il n'est pas opportun que la commune finance intégralement cet achat, dans la mesure où ces gobelets pourraient faire l'objet d'une mutualisation avec d'autres associations de la commune.

Il est proposé d'accorder une subvention de 100 € à l'Association des Parents d'Élèves pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention de 100€ à l'Association des Parents d'Élèves.

4. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs points concernant la vie communale :

Missions « Argent de poche »

Dans le cadre du dispositif « Argent de poche » pour l'été 2026, il sera proposé plusieurs chantiers aux jeunes de la commune :

- le désherbage du cimetière ;
- la réalisation d'un bardage pour la grille de protection du chauffage de la salle des fêtes ;
- la remise en peinture du chapitré et du comptoir, voire de l'atelier ;
- la réalisation d'une fresque sur les anciens vestiaires du terrain de football. Cette dernière proposition pourrait être menée en lien avec le groupe Juv'Ados et/ou faire l'objet d'une animation encadrée par un graffeur professionnel.

Arrêt maladie d'Émilie

Les élus sont informés de l'arrêt maladie d'Émilie.

Selon la durée de cette absence, il pourrait être nécessaire de prévoir un renfort temporaire pour assurer certaines missions communales. Une attention particulière est portée à la préparation du passage du jury national du fleurissement. Un renfort pourrait également être envisagé au service périscolaire si l'arrêt venait à se prolonger.

Fermeture nocturne des urgences de l'hôpital de Dinan

Il est porté à la connaissance du conseil que le service des urgences du Centre hospitalier de Dinan sera fermé entre 23 h et 8 h 30 du 15 juin au 30 septembre. Il est rappelé qu'en cas d'urgence durant cette période, il convient de contacter le 15 avant tout déplacement.

Maire



Secrétaire de séance

